

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103812</b>	De <b>M. Philippe Nailet</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Réunion )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Biodiversité		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et solidaire
<b>Rubrique</b> > outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> > environnement	<b>Analyse</b> > perspectives.
Question publiée au JO le : <b>11/04/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Philippe Nailet alerte Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargée de la biodiversité sur les espèces végétales menacées d'extinction en outre-mer. À l'heure où la France, grâce à l'action du Gouvernement, se dote d'une agence française de la biodiversité, plusieurs spécialistes de la biodiversité appellent à un redéploiement des budgets en faveur des outre-mer. 80 % de la biodiversité française se situe en effet en outre-mer. Pourtant, certaines espèces disparaissent dans les territoires ultramarins, parfois, avant même d'avoir pu être étudiées. Certaines espèces menacées d'extinction sont parfois retrouvées plus de cent ans après leur découverte. Aussi, plus de la moitié des 171 espèces végétales menacées d'extinction à La Réunion n'ont pas de plan stratégique de conservation. Il n'existe en effet que quarante plans actuellement pour l'île, dont la majorité demeure en attente de financement pour pouvoir être appliquée. Il souhaiterait connaître les mesures mises en place par le Gouvernement pour favoriser les études et multiplier les plans de conservation des espèces végétales menacées d'extinction en outre-mer.